



saisies et attributions sur compte bancaire

Par **musheur**, le **28/06/2011** à **19:22**

je suis une sté j'ai réglé un fournisseur en retard le 1 mars par virement le 3 mars un document de huissier me demande cette somme, je préviens le huissier que cette somme est réglé. Depuis le 3 mars le huissier me demande de payer ses honoraires que je n'ai pas voulu régler et qui s'élève maintenant à 900 € environ aujourd'hui il a bloqué mon compte par une saisies d'attributions il a bloqué la somme de 3211 € la totalité somme avec lequel je dois payé mon employé que puis je faire ?
merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **19:41**

S'il y a eu saisie, c'est qu'il y a eu titre exécutoire et vous devez les frais d'huissier

Par **musheur**, le **28/06/2011** à **20:46**

même si j'avais réglé mon fournisseur avant qu'il n'entame une procédure ? et le huissier a t'il le droit de bloquer tout l'argent sur mon compte bancaire